



PROCES-VERBAL

PROCLAMATION DES RESULTATS DU 1^{ER} TOUR DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES ELEVES FONCTIONNAIRES AUX CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CONSEIL DES FORMATIONS DE L'EHESP

La Directrice de l'École des hautes études en santé publique,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique,

Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du CNESER et des Conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Vu le règlement intérieur de l'EHESP,

Vu les délibérations de la CNIL n°2010-371 du 21 octobre 2010 et n° 2019-053 de la CNIL du 25 avril 2019 portant adoption de recommandations relatives à la sécurité des systèmes de vote électronique, notamment via internet,

Vu la décision n° 11/2021/DIR relative aux modalités pérennes de mise en œuvre du vote électronique pour l'élection des représentants des personnels et des apprenants au sein des instances de l'EHESP,

Vu la décision n°10/2021/DIR, modifiée, relative aux modalités de mise en œuvre du vote électronique pour l'élection des représentants des personnels et des élèves fonctionnaires au sein des instances de l'EHESP,

Vu la décision n°009/2026/DIR/DAD, portant organisation des élections aux conseils de l'EHESP,

Vu les procès-verbaux de dépouillement du 25 mars 2026,

ARTICLE 1^{er}

DECLARE élus les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, à savoir :

	Conseil d'administration	Conseil des formations
Elèves fonctionnaires (7)	Aucun siège pourvu	Isabelle BONINO

ARTICLE 2

DECIDE qu'il convient de procéder à l'organisation d'un 2nd tour afin de pourvoir 2 **sièges** au sein du Conseil d'administration,

ARTICLE 3

DIT que les procès-verbaux de dépouillement sont annexés à la présente décision.

A Rennes, le 25 mars 2026

Isabelle RICHARD

Directrice de l'EHESP